

MEMO pour la Commission financière

Le dossier a débuté en décembre 2015 déjà via la réception d'un courrier du Service de l'environnement (SEn) qui relevait la présence d'un site pollué sur notre territoire communal, celui dit : Les Ponteières, en haut Les Bois à Porsel et qui nous demandait de lui fournir, avant la fin de l'année 2017, une **investigation historique comprenant une proposition de cahier des charges pour une investigation technique.**

De ce fait, nous avons entrepris de demander des offres à 2-3 bureaux spécialisés dans ce genre d'étude.

→ → En mai 2018, nous avons attribué le travail à l'Entreprise Maric SA à Aigle.

Ensuite, les démarches nécessaires ont été entreprises au fil des ans.

- 04/05.2020, Investigation **historique** comprenant une proposition de cahier des charge pour **l'investigation technique** établie par Maric SA et transmise au SEn

- 05.2020, Réponse du SEn : ok, il faut maintenant **établir le rapport d'investigation technique**

- 05.2020, Demande à Maric SA de faire un devis pour l'investigation technique et dans le même temps demande d'offre à H. Etter & Fils SA

- 07.2020, Réponse du SEn qui précise que sur la base des devis transmis, les subventions vont nous être octroyées

- 02.2022, Attribution du mandat pour l'investigation technique à Maric SA et demande de contre-offre à Charrière Henri et de mise à jour de l'offre H. Etter & Fils SA

- 03.2022, travaux effectués par Charrière & Fils SA (curage et contrôle caméra)

- 09.2022, prélèvement du sol et de l'eau pour analyses

- 01.2023, Mail du SEn qui mentionne qu'il est **sans nouvelles de l'investigation technique** du site pollué.

Il rappelle qu'il a pris position en mai 2020 sur le rapport du 1^{er} avril 2020 ; il demandait de déployer l'investigation technique et de rendre les résultats pour la fin de l'année 2020 !

- 04. 2023, Courrier du SEN qui donne des indications et qui précise que nous devons prier le bureau Maric SA de fournir **un cahier des charges pour l'investigation de détail** d'ici la fin août 2023. Il ajoute que lorsque le cahier des charges aura été validé, il nous transmettra le formulaire de demande d'octroi de subventions.

- 11.2023, Demande de subvention déposée auprès du SEn avec copie du cahier des charges pour l'investigation de détail

- 03.2024, Réponse du SEN, favorable, sous conditions pour l'octroi des subventions pour l'investigation **de détail**.

Lorsque Juliana a repris le dossier, à la suite du départ de Nicolas cette année, elle a contacté le SEn pour obtenir des explications sur le dossier. **Le SEn lui a dit que ces travaux auraient déjà dû être effectués et que nous avons pris du retard.**

→ → C'est la raison pour laquelle, nous nous permettons de faire une demande de budget supplémentaire à l'assemblée communale du 30 avril 2024. (voir cahier des charges et ses coûts : 18'894.75 fr. arrondi à 19'000.00 fr.

IMPORTANT au niveau de la subvention : la Confédération (OTAS) s'engage à hauteur de 40% et le canton s'engage à hauteur de 30 %, solde pour la Commune 30%.